

de andere broederschappen (bijvoorbeeld van de Rozenkrans en de Goede Dood) leidt in deze studie tot een tegenstrijdigheid, juist omdat Wingens deze functies uit elkaar trekt (*Besluit*, p. 263-264). De kleinere bedevaartbroederschappen die de katholieke middenstand omvatten en in zoverre een bijzondere vorm van sociale binding tot uitdrukking brachten, gingen toch — eenmaal de grens gepasseerd — over in een grotere groep van bedevaartgangers en conformeerden zich aan het ene, godsdienstig doel waarom zij op pad waren gegaan. De andere broederschappen die louter een religieuze functie zouden hebben vervuld, waren wellicht eerder opgericht met een godsdienstig oogmerk, maar hadden daarmee tevens een sociale functie, te weten een gebeds- en solidariteitsgemeenschap die zich uitstrekte over zowel levenden als doden. Overigens waren de door leken geleide bedevaartbroederschappen ook in de Spaanse Nederlanden een bekend fenomeen. Daarnaast verwijst het Zuidnederlandse gezegde 'Bedevaart is lekenzaak'.

5) De theorie van de confessionalisering werd ontwikkeld voor mono-confessionele staten zodat de pluriconfessionele situatie van de Republiek een aanpassing van de theorie behoeft. Zo moet Wingens' veronderstelling enigszins worden genuanceerd dat de bedevaart de confessionele identiteit van de katholieken versterkte, ook toen de confessionele grenzen al lang vastlagen (*Besluit*, p. 265-266). Het is mij in dit verband niet duidelijk geworden, waarom de gemeenschapsvorming 'in den vreemde' zo belangrijk was wanneer deze reeds in de Republiek bestond. Er bestond al een geloofsgemeenschap, want de katholieke gelovigen en dan nog een klein deel van hen gingen per slot van rekening te zamen op reis.

Ik sluit af met een opmerking van algemene aard. In een tijd waarin multi- en interdisciplinariteit althans vaak met de mond wordt beleden, verbaas ik mij erover dat enige kennis van de theologie-geschiedenis soms eerder als een gebrek dan een verrijking wordt gezien. Toch is theologie-historische kennis onontbeerlijk wanneer de historische kerk-historische onderwerpen bespreekt. Deze kennis leidt idealiter daartoe, dat hij beter in staat is om zijn bronnen, bijvoorbeeld contemporaine theologische interpretaties te begrijpen. Zo kan hij naar onderliggende krachtlijnen doorstoten, of in ieder geval de tegenspraken op het oppervlaktenniveau van de historische interpretatie vermijden.

Twentestraat 99
NL-5018 BD Tilburg

F.J.M. HOPPENBROUWERS

Dominique-Marie DAUZET et alii, *La voie canoniale dans l'Église aujourd'hui. Actes des Assises Canoniales francophones, Abbaye de Mondaye, 30 août — 2 septembre 1993*, Namur, Vie Consacrée, 1994, (Collection Vie Consacrée, t. 9), 175 pp.

Au mois de juillet 1994, Mgr Walter Kasper, Évêque de Rottenburg-Stuttgart, invité d'honneur du Chapitre Général de l'Ordre de Prémontré,

déclarait lors de la messe d'ouverture du Chapitre: «*Malgré cette grande tradition de votre Ordre en Souabe, il en est très peu ici aujourd'hui qui vraisemblablement savent ce que sont les Prémontrés et les chanoines réguliers. Dans les documents mêmes du Synode des Evêques qui se tiendra à Rome cet automne, les chanoines ont été purement et simplement oubliés! C'est d'autant plus surprenant que, depuis son origine, votre Ordre a tenté de concrétiser un point qui de façon toute neuve aujourd'hui est à nouveau des plus actuels et se révèle être d'une importance décisive pour l'avenir de l'Eglise*».

Un an auparavant, se tenaient en l'abbaye prémontrée de Mondaye en Normandie les premières Assises de la famille canoniale francophone. Présidées par Mgr Pierre Raffin, de l'Ordre des Prêcheurs, Evêque de Metz, elles réunissaient une centaine de chanoines et chanoinesses appartenant à divers Ordres et Congrégations, venus de France, de Suisse et de Belgique, dans l'intention de préciser les éléments caractéristiques de la vie canoniale et attirer l'attention sur la place d'une telle institution dans l'Eglise et le monde d'aujourd'hui, sur l'apport de la famille canoniale au concert des familles religieuses, et enfin pour évaluer les possibilités nouvelles de servir l'Eglise à la veille du III^e millénaire, au moment où de nombreuses communautés nouvelles ne font que reprendre des éléments traditionnels de l'institution canoniale vieille de quinze siècles.

Les Actes de ces Assises regroupent en quatre parties des contributions apparemment disparates dans le genre littéraire et les thèmes traités, mais parfaitement articulées autour de deux axes: l'identité des différentes familles canoniales, et la dimension ecclésiale de la vie canoniale.

Une *brève histoire canoniale* (p. 11-23) met en lumière la lente évolution de ce qui fut, pendant des siècles, plus un *mouvement* à l'intérieur du clergé qu'une *institution*, notamment sous l'influence de l'ascétisme monastique conjugué à la volonté d'imiter la communauté de Jérusalem décrite dans les *Actes des Apôtres* (AA 4, 32). Les grands noms d'Eusèbe de Vercueil, Augustin d'Hippone, Chrodegang (p. 25-32) et Amalaire de Metz scandent l'évolution du clergé épris de sainteté. Plusieurs éléments se font jour: le chanoine est un clerc, attaché au service d'une église, soumis à l'Evêque, voué à la récitation chorale de l'Office Divin, entretenu par les revenus de son église, menant une certaine vie commune. Le fléchissement disciplinaire et spirituel qui marqua les X^e et XI^e siècles, auquel se joignit la désagrégation de l'autorité publique entre Seine et Rhin, affectèrent profondément l'ensemble du clergé carolingien. Evêques, moines, ermites, clercs et laïcs réagissent sous l'influence notamment de Grégoire VII, et créent un mouvement de *libération* de l'Eglise de l'emprise des princes séculiers, et de *réforme* du clergé, qui aboutit au renouveau d'une partie du clergé. L'Ordre canonial est alors vécu de deux façons diverses par les nouveaux *chanoines réguliers* et ceux qui veulent continuer à vivre selon leurs traditions, les *chanoines séculiers*. De nombreux chapitres canoniaux décident de se régulariser, d'autres sont fondés *ex novo*, et tendent à créer de véritables *unions* sous la Règle de

saint Augustin, notamment en France: Saint-Ruf d'Avignon (1038), Saint-Denis de Reims (1067), Saint-Jean des Vignes de Soissons (1076), Arrouaise (1090), Marbach (1093), Saint-Victor de Paris (1113), Prémontré (1121), Chancelade (1128), mais aussi autour du Grand-Saint-Bernard, de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse, et de Sainte-Croix de Coimbre au Portugal. Les limites de la communication ne permettait pas de s'étendre sur le développement historique postérieur, mais elle a le mérite de fixer un certain nombre de points essentiels qui se retrouvent, à des degrés divers, tout au long de l'histoire de la famille canoniale.

La tension entre le charisme fondateur et son actualisation dans la fidélité, celle qui unit la consécration et la mission, et celle qui inspire l'insertion dans l'Église dans la fidélité à la spécificité des instituts retiennent l'attention de l'Abbé de Mondaye, Pascal Gaye, soucieux de présenter la *problématique d'une identité canoniale aujourd'hui* (p. 33-46). Partant des *Lineamenta* du Synode des Évêques sur la vie consacrée, qui ignorent purement et simplement la vie canoniale, l'Abbé de Mondaye plaide en faveur de l'abandon de l'opposition stérile mais bien ancrée dans les esprits, «entre les religieux directement intéressés à l'Évangélisation et ceux (les «contemplatifs») qui n'y travaillent qu'indirectement» (p. 34). Il reprend, sans peut-être le savoir, les termes mêmes de l'intervention faite par l'Abbé Général des Prémontrés, Mgr Norbert Calmels, lors de la discussion du décret *Perfectae Caritatis* dans l'aula de Vatican II. L'intérêt de l'ordre canonial dans cette discussion réside dans le fait qu'il refuse l'opposition entre actifs et contemplatifs et propose un équilibre, fragile certes mais possible, entre Marthe et Marie, en tenant compte des capacités et des limites des personnes, et des conditions concrètes des communautés. «Je crois que la chance de la formule canoniale, éprouvée, c'est ce pari d'une vie religieuse équilibrée entre prière et vie commune d'une part, et apostolat d'autre part» (p. 35-36). L'équilibre entre ces diverses composantes semble caractériser la vie canoniale et la différencier des autres formes de vie religieuse; c'est lui qui contribue à révéler le vrai visage d'une communauté et joue un rôle essentiel dans l'éveil et le discernement des vocations. La famille canoniale est ouverte à la mission de l'Église et refuse de se laisser enfermer dans des styles ou des institutions déterminés. Dans la société occidentale, la situation de déchristianisation est telle que la Bonne Nouvelle de l'Évangile a des chances d'être presque partout absolument neuve: la mission appelle la créativité apostolique.

Les brillantes pages dues à la plume du Fr. Dominique-Marie Dauzet sur le *charisme* et l'*identité* des instituts ont le grand mérite de mettre en lumière deux pôles considérés comme fondamentaux par le concile Vatican II pour la rénovation des instituts de vie consacrée. Une analyse serrée de la théologie du décret *Perfectae Caritatis* clarifie des termes souvent confondus, comme l'*esprit* des fondateurs, les *intentions spécifiques* des fondateurs, les *saines traditions* de l'institut. «L'équilibre est certes difficile, voire périlleux, entre l'adaptation, qui ne doit pas être une liquéfaction dans un corps étranger (ni non plus un simple dépoussiérage), et

la fidélité, qui ne doit pas être une crispation apeurée sur des formes vieilles, ni non plus un rêve écologique sur les premiers parents» (p. 60). En définitive, la vie consacrée est un don de grâce et seul l'Esprit est capable de garder les membres de l'institut dans un tel équilibre qui se vérifie par l'*authenticité de vie*, dans son lien étroit avec le charisme fondateur, par sa capacité d'actualisation permanente et son témoignage évangélique. L'auteur cite longuement l'exemple de l'Ordre de Prémontré, en partant de la question débattue du charisme de saint Norbert et en exposant les chances offertes à l'Ordre par les perspectives du concile Vatican II. «*L'événement conciliaire se présentait comme l'occasion salutaire d'un bilan, d'une réflexion de fond, l'espoir d'une renaissance possible... Un ordre canonial, par essence attentif à la question pastorale, dans l'Église, était capable de vibrer à l'ouverture au monde proposée par Vatican II, et à une invitation à s'adapter au monde d'aujourd'hui*» (p. 66). Et le Fr. Dominique-Marie Dauzet de poser la question essentielle pour le rapport charisme-identité: «*Reste à savoir si, à côté des professions de foi (affectives) d'amour norbertin... l'aggiornamento de notre Ordre doit réellement quelque chose à notre fondateur Norbert, si peu écrivain, si peu organisateur de l'Ordre, si peu «identitaire»*» (p. 69).

La troisième partie de l'ouvrage, improprement intitulée *Vers une ecclésiologie canoniale*, car en fait il s'agit de situer les communautés canoniales au sein de l'Église et de sa mission, présente d'excellentes contributions. Selon trois axes — l'église particulière, l'ecclésiologie de communion et le sacerdoce des fidèles — le Frère Dominique-Marie Dauzet (p. 89-123) suggère un *retour au centre*, pour demander à l'ecclésiologie contemporaine ce qu'elle pense des *églises canoniales*. Qu'il nous soit permis de livrer ici quelques réflexions inspirées par ces pages. La difficulté de la démonstration vient notamment du fait que l'expression traditionnelle «*église canoniale*» est à considérer seulement *analogiquement* par rapport à l'expression d'«*église particulière*» utilisée par le *Code de Droit Canonique* actuel. D'autre part, il faut bien voir le mouvement continu entre l'église de pierre au service de laquelle se voue le chanoine et l'*église*, lieu de vie commune et de sainteté, dans la communion de laquelle il entre par sa profession. La relation de l'abbé à l'évêque diocésain et celle de l'abbaye au diocèse doivent, certes, être approfondies théologiquement et spirituellement pour être mieux comprises et mieux actualisées, mais pour ce faire il importe de tenir toujours présente cette réalité: l'*église canoniale*, comprise comme communauté de vie des chanoines réguliers, est une *communauté de religieux*. Qu'ils bénéficient ou non du régime de l'exemption modifie substantiellement leur statut dans l'église particulière diocésaine, qu'on le veuille ou non. Les chanoines réguliers appartiennent effectivement au presbyterium diocésain, ce sont même les seuls — au moins pour les ordres anciens — à s'attacher à une église par une profession de stabilité, mais ils ne lui appartiennent point canoniquement. D'autre part, les multiples privilèges pontificaux accordés aux abbés, notamment prémontrés, non

seulement permettent mais invitent à ne pas absolutiser des relations diocésaines qui limiteraient l'ample horizon ouvert par l'exemption, et pourraient étouffer le charisme sous le poids des nécessités pastorales locales. Enfin, il faut se garder de déduire de la formule litanique prononcée autrefois par l'évêque en personne lors de la bénédiction abbatiale: «*Pour que tu daignes le bénir, sanctifier et consacrer comme abbé...*» des conséquences théologiques (p. 96, note 18), nullement envisagées en réalité, car jusqu'à la réforme du *Rituel* après Vatican II, c'est toujours l'Évêque qui chantait les trois dernières invocations des litanies, où les verbes «*bénir, sanctifier et consacrer*» se retrouvaient dans toutes les liturgies pontificales: ordinations aux Ordres majeurs, bénédiction de l'abbé et de l'abbesse, mais aussi consécration des vierges, consécration d'une église et d'un autel, bénédiction d'un cimetière, etc... Ces quelques réserves faites, l'exposé est d'une clarté limpide, il apporte d'heureuses mises au point et surtout invite à un approfondissement ultérieur, que viennent confirmer les considérations de Mgr Raffin sur le document de 1978 *Mutuae Relationes* (p. 125-131).

Depuis la tenue de ces premières Assises, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique a publié un document: *la Vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (Rome, 1994), qui développe magnifiquement ce qui fait le cœur de cette partie des *Actes*, en confirme la valeur objective et la force d'inspiration.

La dernière partie est constituée de témoignages venus de divers instituts canoniaux masculins et féminins, avec une insistance particulière sur le service de charité, traditionnel dans l'Ordre canonial: Chanoinesses régulières hospitalières de la miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint Augustin, Chanoines Réguliers du Grand-Saint-Bernard, Ordre de Prémontré. Ces témoignages montrent à l'évidence le fond commun augustinien de la voie canoniale.

Parmi les informations subsidiaires, on notera avec intérêt les adresses des maisons canoniales francophones représentées aux Assises de l'abbaye de Mondaye (p. 163-165), et des éléments de bibliographie canoniale générale (p. 167-168). Ces Assises et la publication qui en émane, ont le grand mérite de faire un état de la question et d'ouvrir une discussion qui a toutes les chances d'être fructueuse pour l'ensemble de la famille canoniale.

Viale Giotto 27
I-00153 Roma

Bernard ARDURA, O. Praem.